

REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT

NOM ET PRENOM : DUNAND Patrice

SERVICE : Maire de Gex

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Gex

ACCOMPAGNANT : —

OBJET ET LIEU DE LA MISSION : Conseil Administration ANFOU



DATES CONCERNEES : 21/12/2022

HORAIRES (départ et retour) : 11^h - 16^h

- Véhicule personnel Type de véhicule :
 Puissance fiscale : 7 cv

MOYEN DE TRANSPORT : - Train
 - Bus / Métro

VISAS

	Date	Signature
La responsable RH		
Le DGAS / DGS		

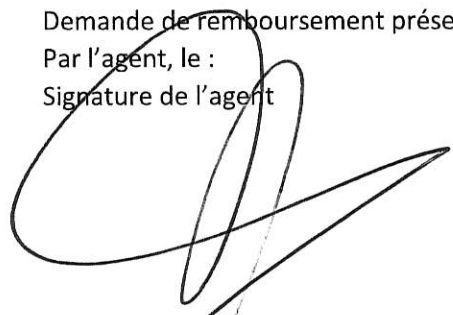
Le présent état doit être retourné complété et signé par l'agent dans un délai de 15 jours suivant le dernier jour de formation. Il doit être accompagné du présent ordre de mission et de tous les justificatifs originaux des dépenses engagées.

Eléments de remboursement	A compléter par le demandeur	A compléter par le service RH	
	Quantité	Valeur unitaire	Valeur totale
Transport en commun			
Véhicule personnel : kilomètres effectués	222	0,41	91,02€
Véhicule personnel : frais de péage			
Indemnité repas (*)			
Indemnité nuitée (*)			
Autres frais			
Total du remboursement à mandater			91,02.

Demande de remboursement présentée

Par l'agent, le :

Signature de l'agent

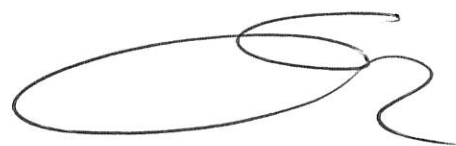


Vu et arrêté à la somme ci-dessus

Bon à payer

Le Maire Le DGS

Patrice Dunand JC Cuisin.



(*) Indemnités de mission

Indemnité de repas 11h/14h ou 18h/21h	17.50€ - Prise en charge, présentation d'un justificatif obligatoire
Frais d'hébergement (nuit + petit déjeuner)	70.00€ France métropolitaine (prise en charge maximum sur présentation d'un justificatif et au réel si montant inférieur) 90.00 € Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris (+200 000 habitants) 110.00 € Commune de Paris

Patrice DUNAND

Objet:	Bourg-en-Bresse-12H30/14H AMF01 : Conseil d'Administration
Lieu:	BOURG conseil départemental salon de la préfecture, entrée 2 boulevard Paul BERT
Début:	ven. 02/12/2022 12:30
Fin:	ven. 02/12/2022 14:00
Afficher la disponibilité:	Provisoire
Périodicité:	(néant)
État de la réunion:	Pas encore de réponse
Organisateur:	MAIRIE
Participants obligatoires:	DUNAND Patrice
Participants facultatifs:	Fabienne Delabrière - Cabinet du président de la CCPG

Vendredi 2 décembre à 12h30 précises **Au siège du Conseil départemental à BOURG-EN-BRESSE** **Salon de la Préfecture – Entrée au 2 Bd Paul Bert**

L'ordre du jour sera le suivant :

1) Bilan fin d'année 2022 :

a) Salon et AG départementale

b) 104^{ème} Congrès de l'AMF nationale

c) Financier : Cotisations et formation des élus.

2) Point d'information sur le budget du SDIS et l'évolution de la part communale par le Contrôleur général Hugues Deregnacourt en présence de Jean Deguerry, Président du département et du SDIS de l'Ain.

3) Communications diverses

4) Questions diverses

PLATEAU REPAS prévu.

